

# Croyances et superstitions de l'ancienne Genève

Autor(en): **Deonna, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **24 (1946)**

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727729>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



## CROYANCES ET SUPERSTITIONS DE L'ANCIENNE GENÈVE

W. DEONNA.



’AJOUTE ici aux nombreux exemples des croyances superstitieuses qui ont fleuri dans la Genève d’autrefois, avant et après la Réforme<sup>1</sup>, quelques faits encore, recueillis au hasard de mes lectures.

\* \* \*

### *Le souterrain de Sainte-Claire.*

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, Baulacre a fait justice de la croyance à l’existence d’un souterrain qui, pour faciliter leurs paillardises, aurait uni le couvent des religieuses de Sainte-Claire, au Bourg-de-Four, à celui des Cordeliers à Rive;<sup>2</sup> cette légende, dit-il, semble remonter au XVII<sup>e</sup> siècle, et apparaît pour la première fois dans une harangue latine, où Ezéchiel Spanheim, en 1635, prétend « qu’on avait découvert cette communication entre les deux couvents ». « Tous ceux qui ont rapporté ce fait dans la suite, ajoute Baulacre, l’ont copié de lui. »

L’accusation de débauche et d’impudicité a été portée contre les moines par les Réformés, souvent avec raison<sup>3</sup>, souvent aussi gratuitement. Bérenger, qui par

<sup>1</sup> On trouvera les références à ces travaux dans mes articles: « Résumé historique des traditions populaires et de la maison rurale dans le canton de Genève », *Archives suisses des traditions populaires*, XXVIII, 1928, 193; « A l’Escalade de 1602; les « billets du Père Alexandre », *ibid.*, XLI, 1944, 74 (spécialement 145, « Superstitions à Genève après la Réforme »); « Superstitions à Genève aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *ibid.*, XLIII, 1946, 343.

<sup>2</sup> BAULACRE, « Eclaircissements sur une prétendue communication secrète entre deux anciens couvents de Genève », *Journal helvétique*, 1750, mai; *Œuvres*, 1857, I, 353.

<sup>3</sup> FLOURNOIS, De l’impudicité des gens de l’Eglise de Genève avant la Réformation, in FROMENT, *Les actes merveilleux de la cité de Genève*, éd. Fick, 1854, CI sq. (textes du R. C.).

erreur relie Sainte-Claire au couvent des Dominicains, reconnaît que « ce n'est pas la seule calomnie qu'ait enfanté le zèle de la Religion »<sup>1</sup>. Malgré tout, les historiens de la Réforme ne renoncent qu'avec peine à ne pas voir dans ce couvent de femmes un lieu de débauche<sup>2</sup>, et Flournois, rapportant que « pour ce qui est des religieuses de Sainte-Claire, le Registre (du Conseil) n'en dit point de mal », ne peut s'empêcher d'ajouter cette restriction: « il y a apparence qu'elles estoient plus sages, *si non castiores, saltem cautiores* »<sup>3</sup>.

\* \* \*

#### *Le « refrigerium ».*

Au couvent de Sainte-Claire, en 1534, un Genevois appartenant à la compagnie des soldats bernois se lave dans l'eau bénite et crache dans le bénitier<sup>4</sup>. De leur côté, les enfants catholiques aspergent d'une eau bénite à leur façon la tombe d'un Réformé<sup>5</sup>, pour lui donner le « refrigerium », l'eau qui, dès la plus haute antiquité<sup>6</sup>, puis dans le christianisme, rafraîchit la soif des défunts. Croyance qui s'est maintenue jusqu'à nos jours<sup>7</sup>. Une âme du Purgatoire atteste: « Toutes les fois que les fidèles jettent de l'eau bénite sur nos tombes, nos souffrances diminuent. Nous éprouvons ce qu'on éprouve sur la terre, lorsque dans les grandes chaleurs on fait usage d'eau fraîche pour boire ou pour se laver. »

\* \* \*

#### *Les animaux respectueux du divin.*

Les Réformés profanent les hosties<sup>9</sup>. En 1535, quelques citoyens pillent la

<sup>1</sup> BÉRENGER, *Histoire de Genève*, I, 1772, 235.

<sup>2</sup> BAULAGRE, 359 sq. en donne des exemples; JURIEU, *Apologie de la Réformation*, etc.

<sup>3</sup> In FROMENT, éd. Fick, 1864, CV.

<sup>4</sup> Jeanne DE JUSSIE, *Le levain du christianisme*, éd. Fick, 1853, 99; cf. ARCHINARD, *Les édifices religieux*, 123.

<sup>5</sup> Jeanne DE JUSSIE, 101: « Les petits enfants Chrestiens, qui avoient bien advisé comme ils avoient fait, dirent l'un à l'autre, ces gens n'ont point donné d'eau beniste sur leur frère, allons luy en donner de telle qu'il mérite pour réfrigère à son âme, et tous ensemble allèrent pisser sur sa fosse. »

<sup>6</sup> Ex. DHORME, *Les religions de Babylonie et d'Assyrie*, 1945, 224, 252; DUSSAUD, *Les religions des Hittites et des Hourrites, des Phéniciens et des Syriens*, même volume, 1945, 386 (Phénicie).

Sur ce sujet: PARROT, « Le refrigerium dans l'au-delà », *Rev. hist. rel.*, CXIII, 1936, 149; CXIV, 1936, 69, 158; CXV, 1937, 53; Id., en volume, 1937; DEONNA, « Croyances funéraires, La soif des morts », *Rev. hist. rel.*, CXIX, 1939, 53, etc.

<sup>7</sup> R. P. HUGUET, *Vertu miraculeuse de l'eau bénite pour chasser les démons, etc.*, Lyon, Paris, 4<sup>e</sup> éd., 1870. Cité par P. PARFAIT, « L'Arsenal de la dévotion », 1876, 19, note 1.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 9.

<sup>9</sup> Sur la profanation des hosties, leur emploi superstitieux, HOFFMANN-KRAYER, *Handwörterbuch d. deutsch. Aberglaubens*, s. v. Hostie; 414, n<sup>o</sup> 3, Profaner Gebrauch.

cathédrale et l'un d'eux, trouvant une boîte pleine de cinquante hosties, les donne à manger à son chien <sup>1</sup>. Les animaux sont plus respectueux que les hommes. Quand on démolit l'église Saint-Léger, un citoyen donne à manger une hostie à son cheval : « mais incontinent, par le vouloir de Dieu, la souffla de ses narines, en se reculant par manière de crainte » <sup>2</sup>. Il veut la ramasser à terre; elle disparaît miraculeusement à ses yeux <sup>3</sup>.

De tels faits ne sont pas rares ultérieurement. Deux capucins en voyage rencontrent deux chiens qui s'élancent sur eux, furieux. L'un des religieux, qui récitait l'office de la Sainte-Vierge, s'agenouilla lorsque les chiens s'approchèrent, et leur présenta le livre ouvert : à cette vue, ils s'arrêtèrent tout à coup, cessèrent d'aboyer, et s'en retournèrent avec précipitation » <sup>4</sup>.

\* \* \*

### *Enchanteurs, charlatans, etc.*

En 1503, « il y avoit aussi un enchanteur nommé Laltera, qui faisoit plusieurs maux et illusions, auquel lon fist commandement de vuidier » <sup>5</sup>. Vers la même époque, un autre, dénommé « le Morta », en français « le Mortel », enchantait les gens, si bien qu'il pouvait dévaliser leur maison, festoyer chez eux, sans qu'ils s'en aperçussent. La torture le laissait indifférent, et après avoir reçu l'estrapade, il se gaussait de ses bourreaux en leur disant : « Encore une pour l'amour des dames. » Etant malade, tombé en pamoison, sa mère l'ensevelit tout vif, prétendant qu'il était mort de la peste, pour le soustraire à la pendaison qui l'attendait <sup>6</sup>.

En 1603, un comte d'Ascot, magicien italien, à qui Genève refuse le séjour, retourne en Allemagne, où il est mis en pièces par le diable <sup>7</sup>. En 1605, un moine recourt à un vin charmé pour séduire une femme <sup>8</sup>.

En 1621 vient à Genève un charlatan, baron du Chastelet, « qui se vançoit

<sup>1</sup> R. C., vol. 28, fol. 102, r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>; GAUTIER, *Hist. de Genève*, II, 457.

<sup>2</sup> Jeanne DE JUSSIE, 101.

<sup>3</sup> *Ibid.* : « Et ce meschant chien desloyal se parforçoit de la prendre, mais soudainement fut esvanouie devant ses yeux... »

<sup>4</sup> R. P. HUGUET, *La dévotion à Marie en exemples, etc.*, 4<sup>e</sup> éd. Paris, 1868; I, 222; cf. P. PARFAIT, *L'arsenal de la dévotion*, 1876, 280.

<sup>5</sup> BONIVARD, *Chroniques de Genève*, éd. Revilliod, 1867, I, 301.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 305; ROSET, *Chroniques*, éd. 1894, 59; SPON, *Hist. de Genève*, éd. 1730, I, 107; GAUTIER, *Histoire de Genève*, II, 22, ajoute gravement : « Ce fait ne saurait être vrai dans toutes ses circonstances et nous ne sommes plus dans un siècle à croire les effets surprenans des enchantemens. Il y a apparence que le Mortel était un larron adroit et subtil, peut-être entendait-il quelques tours de passe-passe, ce qui a donné lieu à en dire toutes ces merveilles »; PICOT, *Hist. de Genève*, I, 1814, 185.

<sup>7</sup> GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 586.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 592.



d'avoir les langues orientales à sa disposition, et scavoir la transmutation des métaux et outre cela promettoit guérison de diverses maladies par l'application des essences rares qu'il avoit, et en cas de siège, de nourrir longtemps sans pain ». Sur le point d'être arrêté, il s'enfuit <sup>1</sup>.

\* \* \*

*Sorciers, devins, démoniaques, etc.*

Sorciers et sorcières surtout, devins et surtout devineresses, sont sévèrement châtiés à Genève <sup>2</sup>, comme le sont aussi ceux qui recourent à eux <sup>3</sup>.

Les prédicants de la nouvelle religion sont considérés comme des sorciers, des enchanteurs. Froment convertit une femme d'une des meilleures familles de Genève, renommée pourtant pour sa bigoterie, après que celle-ci l'eut tout d'abord regardé « comme un enchanteur, et ne le vit que munie de croix, de reliques, de chapelets et d'autres préservatifs contre la sorcellerie; mais, après l'avoir entendu, elle commença à avoir des doutes; elle lut en entier l'Écriture sainte, et bientôt elle embrassa la doctrine qu'il prêchoit » <sup>4</sup>. Ils sont des suppôts de Satan. « Méchant diable de Farel », lui crient les chanoines <sup>5</sup>. Farel, Froment, Viret, passent en effet pour être des diables qui peuvent posséder autrui <sup>6</sup>, et une femme, à l'auberge de la Teste Noire, où ils sont descendus, affirme « que, la nuit, quand ils s'alloient coucher, ilz donnoient à manger à des dyables, comme des chatz noirs, qui alloient de soubz la table et qu'elle les avoit veu, par ung pertuys de la porte » <sup>7</sup>. On croit que Farel « n'avoit point de blanc ès yeulz, et en chascun cheveu de sa barbe se tenoit ung dyable, ayant des cornes sur sa teste, et les pieds comme ung beuf, et fils d'ung juif de Carpentras » <sup>8</sup>. Aussi Guy Furbity ne veut disputer avec Farel qu'après avoir pris ses précautions <sup>9</sup>, « et s'il faut que je dispute avec ce garçon, pauvre idiot Farel, je veux premièrement que luy soit osté le logis de son maître le diable, c'est à dire qu'il soit tondu et razé tout le poil de dessus son corps, et moy semblablement soit razé le premier, et que soyons en lieu patent, ayant loyaux arbitres; je donne ma vie si je ne vainc les diables qu'il porte pour ses conseillers ».

La barbe et les cheveux, organes de vie, de force <sup>10</sup>, sont en effet le siège des

<sup>1</sup> *Ibid.*, 627.

<sup>2</sup> *Arch. suisses trad. populaires*, XXVIII, 1928, 196, réf.; XLIII, 1946, 343.

<sup>3</sup> 1568: « Ceux qui auront recours aux devins et à ceux qui communément sont réputés sorciers seront punis exemplairement selon l'exigence du cas. »

PIAGET, SAVION, cf. GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 510.

<sup>4</sup> PICOT, *Histoire de Genève*, I, 1811, 298.

<sup>5</sup> FROMENT, 6; PICOT, I, 295; GABEREL, II, 354.

<sup>6</sup> FROMENT, 85.

<sup>7</sup> *Ibid.*, 86.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 86.

<sup>9</sup> Jeanne DE JUSSIE, 81; GABEREL, I, 59.

<sup>10</sup> HOFFMANN-KRAYER, s. v. Bart, Haar.

démons, et c'est pourquoi il faut raser les sorciers, afin de les priver de secours et de les désarmer<sup>1</sup>. L'œil des êtres démoniaques présente des anomalies diverses: pupille immobile, pupille carrée, pupilles doubles, etc.<sup>2</sup>, et souvent il n'a pas de blanc<sup>3</sup>.

La fille de Claude Bernard, âgée de sept à huit ans, connaît l'Écriture sainte au point de pouvoir en disputer avec des prêtres qu'elle confond souvent; ceux-ci, pour se venger, répandent le bruit qu'elle est possédée du diable<sup>4</sup>.

En 1546: « Es dernier jours dudit mois de septembre, il y avoit à Genève, au bourg de S. Gervais, une femme laquelle se désoloit fort d'avoir perdu un linceul qu'elle avoit pressé et vint le Diable en elle en vision de grand homme noir, lequel dit à la femme « donne-toy à moy », et elle dit que non feroit, et puis dit: « Boy toute l'eau qui est en ceste seille », et en beut beaucoup plus que nature ne pouvoit porter, et puis luy dict qu'elle se couppa la langue; elle s'en couppa un peu de travers, et puis rendit l'eau qu'elle avoit beue avec grandes douleurs et crys lamentables, à quoy les voisins et le mary survindrent et le diable s'en alla. Sur ce, les ministres l'admonestèrent de prendre tout de la main de Dieu en patience, afin que par impatience le Diable n'eut plus de pouvoir sur elle<sup>5</sup>. »

La même année, « le 14 octobre audit bourg de S. Gervais, il y avoit un homme qui s'en estoit sorty hors la Ville, malade de peste, lequel pour les grandes douleurs du mal qu'il sentoit, fut poussé au désespoir, invocquant le Diable, lequel le vint prendre et l'emporta tout vif, disant qu'il s'estoit donné avec les autres qu'il avoit desjà et depuis l'on ne le vit oncques; ledit homme avoit esté toute sa vie blasphemateur »<sup>6</sup>.

En 1585, « le fils de Jean-François Choudens estant possédé du malin esprit durant 2 ans fut guery miraculeusement, d'autant qu'estant ledit enfant couché sans parler durant 5 jours, estant ainsy tourmenté, fut ouye une voix articulée disant ces mots: « Satan, laisse cest enfant, car il est des miens et suis sa garde », et son propos réitéré par 3 fois. Après quoy il fut guéry et sa langue desliée. Cela a esté veu et ouy en présence de son père et de sa mère et de ses domestiques, y estans aussi présents deux ministres, lesquels l'ont attesté à la Seigneurie de Genève en présence du garson »<sup>7</sup>.

En 1603, une fille de Versoix, attristée de passer pour une putain, entend une voix qui l'appelle; elle aperçoit sur un arbre une chouette qui lui conseille de justifier

<sup>1</sup> BOGUET, *Discours exécration des sorciers*, éd. Rouen, 1603, 165 sq.; FIGUIER, *Histoire du merveilleux dans les temps modernes*, I, 16; HOFFMANN-KRAYER, s. v. Rasieren.

<sup>2</sup> HOFFMANN-KRAYER, s. v. Auge, 694, n° 6, Pupille; 693, nos 2-3.

<sup>3</sup> E. RECLUS, *Les croyances populaires*, I, 150.

<sup>4</sup> PICOT, *Histoire de Genève*, I, 1811, 299.

<sup>5</sup> SAVION; cf. GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 500.

<sup>6</sup> *Ibid.*; cf. PICOT, *Histoire de Genève*, I, 1811, 408.

<sup>7</sup> *Ibid.*; cf. GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 524.

son innocence en se jetant au lac, ce qu'elle fait; elle est sauvée par des pêcheurs et reconnaît sa faute <sup>1</sup>.

En 1616, « grand nombre de démoniaques parurent en ce temps, aucuns disant qu'un certain savetier nommé Porra, bruslé quelques années auparavant, duquel aussi la femme, ayant esté constituée prisonnière et torturée pour le mesme crime de sorcellerie, puis bannie, fut misérablement lapidée hors la ville par une troupe de démoniaques et intempérée licence de mutins, dont aucuns furent repris, estoit leur maistre; aucuns furent guéris en l'hospital par l'appéhension du fouet dont on les menaçoit » <sup>2</sup>.

Dans le pays de Gex, le ministre Dupan guérit des démoniaques, « non par exorcismes, ains par rigoureuses menaces s'ils paroissoient revesches, ou par renvoy aux médecins si mélancoliques » <sup>3</sup>.

Georges Plonjon, seigneur de Bellerive, coupable de divers crimes, s'enfuit en Savoie. « Un jour l'esprit ennemi de nature le voulut emporter par un tourbillon ou folet de vent: mais sa femme criant en son languedoquois, luy dit: « N'est pas tiennou may à you », l'eschangeant contre un jambon, qu'elle donna à cet huissier d'enfer <sup>4</sup>. »

\* \* \*

#### *Signes célestes.*

La croyance que les comètes et autres apparences anormales au ciel prédisent des événements, est alors générale. On en trouve de nombreux exemples dans les annalistes genevois des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles <sup>5</sup>. En août 1532, « se montra une grande Comète au Ciel, qui jettoit sa queue embrasée contre la France, et il fut dict qu'elle demonstroit la mort de Madame la Roynne, Dame Louyse de Savoye... laquelle mourut le vingt deuxiesme du mois de Septembre après et fut portée en sépulture Royale à S. Denis » <sup>6</sup>.

« Au mois d'aoust après, une grande Comette se montra au ciel... et moy qui ce escriis, l'ay veue, et de la signifiante, Dieu le sçait <sup>7</sup>. »

Roset <sup>8</sup> et Savion <sup>9</sup> placent cet événement en septembre 1532.

<sup>1</sup> *Ibid.*; *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 587.

<sup>2</sup> *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 614.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, 638-9, 1624. — Sur les tourbillons de vent qui sont créés par les sorciers, *Arch. suisses trad. popul.*, XLIII, 1946, 345, note 6.

<sup>5</sup> PICOT, *Histoire de Genève*, I, 1811, 271, note 1, ex. (BONIVARD, ROSET, SAVION, etc.). — Cf. *Arch. suisses trad. populaires*, XLI, 1944, 146, ex.

<sup>6</sup> Jeanne DE JUSSIE, 31.

<sup>7</sup> *Ibid.*, 46.

<sup>8</sup> ROSET, *Chroniques de Genève*, éd. Fazy, 1894, 165: « Le pénultième de septembre, au renouvellement de la lune, à deux heures du matin, apparut une comète, laquelle fut veue jusques au 14 d'octobre précédant le cours du soleil. »

<sup>9</sup> GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 401.

Le 5 mai 1534, « En ce jour, entre 7 et 8 heures, après midy, plusieurs virent en l'air sur Genève une croix blanche »<sup>1</sup>.

En 1543, « Le dimanche 25 de febvrier furent veu au ciel trois soleils, cest à dire le naturel et 2 supernaturels, desquels les deux derniers estoient plus clairs que l'autre naturel et sembloit qu'ils joustassent de lances l'ung contre l'autre et cela dura depuis 2 heures après midy jusques à 4 heures, ce qui ne fut pas veu des habitans de Genève, mais par aucung des pais et spécialement par les habitans du pied de la montagne de Salève près de Genève, contre midy »<sup>2</sup>.

En 1544, on vit une « éclipse de soleil et trois éclipses de lune », « chose fort estrange et non advenue depuis Charlemagne »<sup>3</sup>.

En 1575, « Le mercredy 29 septembre depuis 7 heures du soir jusqu'à 9 heures, apparurent au Ciel des grands signes et une telle splendeur et clarté qu'on eut pu compter de l'argent et ceste clarté apparissoit du costé du Septentrion devers Lausanne »<sup>4</sup>.

En 1576, « Le jeudy 3 may à 1 heure après minuict, fut veue au ciel une comette sur la porte de Rive, laquelle rendoit une merveilleuse clarté »<sup>5</sup>.

En 1577, « Depuis le 12 novembre et le reste du mois fut veue une comette au ciel du costé du couchant, ayant sa queue tournée du costé du Levant »<sup>6</sup>.

En 1580, « Le samedy 10 septembre, environ 9 heures du soir, le ciel estoit si enflammé que l'on pensoit que le feu fust en la ville »<sup>7</sup>.

En 1591, « On vit aussi en l'air des signes et prodiges en plein midy, comme si le Soleil et la Lune se battoient ensemble avec des armes, lances et chevaux, et le soleil fut tout en sang »<sup>8</sup>.

En 1598, c'est une éclipse de soleil<sup>9</sup> et une pluie de sang sur le Jura<sup>10</sup>.

« Ceste année 1600, le soleil apparut tout pasle et mortuaire le long de l'année entière, puis en la suivante reprit sa naturelle couleur. Pronostique certain de ce qui arriva sur la fin de l'année suivante 1602 sur les murs de Genève<sup>11</sup>. »

Le 8 septembre 1601, la terre trembla et « huit jours après, à mesme heure, aparut une ouverture au ciel »<sup>12</sup>.

<sup>1</sup> SAVION; cf. GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 416.

<sup>2</sup> SAVION; cf. GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 496; cf. *Mémoires de Pierrefleur*, éd. Lausanne, 1933, par. 169.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 497.

<sup>4</sup> *R. C.*, 70, p. 160; SAVION, PIAGET, PERRIN; *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 516.

<sup>5</sup> Mêmes auteurs, *ibid.*, 517.

<sup>6</sup> SAVION, PIAGET, *ibid.*, 517. Sur cette comète, Corneille GEMMA, *De prodigiosa specie naturae cometae qui nobis effulsit... anno 1577, 1578.*

<sup>7</sup> SAVION, PIAGET, PERRIN; *ibid.*, 518.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 550.

<sup>9</sup> *Ibid.*, 563.

<sup>10</sup> *Ibid.*, 567.

<sup>11</sup> *Ibid.*, 575.

<sup>12</sup> *Ibid.*, 578.

En 1605, une éclipse de soleil a lieu avant la mort de Th. de Bèze <sup>1</sup>.

En 1617, « il advint qu'un soir à 10 heures venant à onze, peu avant moissons, ceux qui estoient au guet sur les murailles de la ville apperceurent une subite clarté qui s'espandit incontinent par dessus la ville, et le Baillage de Ternier, telle comme si l'aurore du jour se fust levée, dura l'espace d'un demi quart d'heure ou environ, puis disparut. Ce qui estonna grandement ceux qui l'aperceurent, pource que ce n'estoit point leur de lune, qui ne leva que quelques heures après. Au bout de 2 ou 3 mois après ceste apparition, le flux de sang ravagea fort la ville » <sup>2</sup>.

A la fin de 1618, « apparut une très effroyable et épouvantable comette en forme d'un grand balay en feu, non seulement veue à Genève, presque toutes les nuicts ou sur l'aube du jour, mais aussi par toute la France, Allemagne, Hongrie, Rhétie, Suisse, voir l'Europe entière et dura ceste comette tout janvier et février 1619... Elle prédisoit aux hommes pécheurs les jugemens de Dieu que sa justice manifesta durant les suivantes années et qui desja commençoient alors et durent encor à présent.... » <sup>3</sup>.

En 1624, « on vit aussi au ciel une reluisante estoille plus diaphane et brillante que les autres, mais elle apparoissoit une fois, l'autre non. Il y en avoit qui disoyent que c'estoit celle qui conduisoit les Sages d'Orient vers la crèche de Notre Seigneur Jésus Christ » <sup>4</sup>.

\* \* \*

#### *La bannière étincelante de la Vierge.*

La naïve Jeanne de Jussie rapporte le fait suivant, qui ne concerne pas Genève: La ville de Congres est assiégée par les Turcs. Le cardinal de Hongrie trouve dans la cathédrale la bannière que portait Godefroy de Bouillon, lors de la conquête de Jérusalem, à l'image de la Vierge. Elle est déployée devant l'ennemi: « Il commença à faire un si merveilleux temps au Ciel, que la gresle fort grosse, et un vent fort impétueux frappoit lesdicts Turcs par devant, si merveilleusement qu'ils estoient contraincts se jetter par terre, et s'entretuoient eux mesmes. Et sachez pour tout vray, que nostre Bannière par la volonté de Dieu, et de Nostre Dame, rendoit une si grande clarté, qu'il sembloit estre iour naturel, et ladicte escarmouche finie, vindrent cinq enseignes de Turcs, lesquels se rendirent à mondict Seigneur pour les beaux miracles qu'ils avoient veus en l'image de la benoiste Vierge Marie <sup>5</sup>. » Nul n'ignore que, depuis l'antiquité païenne, les dieux et les objets qui leur appartiennent dégagent une lumière étincelante qui aveugle les mortels.

<sup>1</sup> *Ibid.*, 592.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 616.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 618.

<sup>4</sup> *Ibid.*, 640.

<sup>5</sup> Jeanne DE JUSSIE, 39 sq.



\* \* \*

*Les trois chevaliers surnaturels.*

Pendant tout le moyen âge, et jusque vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>, Genève fut souvent ravagée par la peste, qui inspirait une terreur justifiée et que l'on croyait propagée par des malfaiteurs, graissant avec un onguent maléfique tout spécialement les portes, les verrous, les serrures <sup>2</sup>. Elle reparut en 1529 et en 1530 <sup>3</sup>, et avec elle les « semeurs de peste » <sup>4</sup>, d'intelligence avec les fonctionnaires de l'hôpital pestilentiel, et ayant à leur tête un nommé Michel Caddoz <sup>5</sup>, qui, reconnu coupable, fut exécuté avec ses complices.

Il confessa avoir voulu infecter le couvent de Sainte-Claire, « et bien souvent avec l'infection estoient venus iusques aux portes pour les pestiférer: mais incontinent qu'ils cuidoient entrer dedans, ils voyoient subitement devant eux tout droict *trois fort beaux et excellens Chevaliers, qui se tenoient à la porte*, et estoient beaux et redoutables à merveille, et chascun d'eux avoit *une belle croix reluisante au front*, de quoy estoient si espouvantés, que iamais ne peurent faire dommage aux Sœurs ny au Convent » <sup>6</sup>.

Dès l'antiquité, par leur fonction de passage, les portes et leurs seuils sont des lieux propices aux rites magiques, aux conjurations, aux sortilèges; si l'adversaire y met des charmes, les enduit d'onguents néfastes <sup>7</sup>, etc., il convient par suite de les défendre par divers moyens protecteurs <sup>8</sup>, qui se présentent souvent par trois, chiffre mystique, comme c'est le cas au couvent de Sainte-Claire.

Quels sont ces personnages surnaturels qui défendent la porte du couvent ?

<sup>1</sup> Sur la peste à Genève, CHAPONNIÈRE et SORDET, « Des hôpitaux de Genève avant la Réformation », *M. D. G.*, III, 1844, 276 sq., Hôpital des Pestiférés.

Sur la dernière peste à Genève, L. GAUTIER, « La dernière peste de Genève (1636-1640) », *M. D. G.*, XXIII, 1884-1894, 1 sq.

<sup>2</sup> E. REVILLIOD, « Les semeurs de peste à Genève », *Patrie suisse*, IV, 1897, 75; *M. D. G.*, III, 1844, 330; BLAVIGNAC, *Empiro*, 351; GALIFFE, *Genève hist. et arch.*, suppl., 139.

<sup>3</sup> *M. D. G.*, III, 1844, 326, 330.

<sup>4</sup> Les mêmes accusations sont répétées ultérieurement. Ex. PICOT, *Histoire de Genève*, I, 1811, 405. En 1545, « la peste exerça d'affreux ravages pendant le printemps et l'été... ce fléau aurait fait plus de mal encore si l'on n'avoit pas découvert une nombreuse association de scélérats qui le répandoient dans la ville par les mêmes moyens qui avoient été employés en 1530, en graissant avec une pommade dans la composition de laquelle entroient des bubons de peste, les serrures et les verrous des portes, ainsi que les cordes ou les barrières destinées à appuyer la main dans les rues en pente; ces misérables, parmi lesquels étaient l'hôpitalier et presque tous les employés de l'hôpital des pestiférés... », etc.

<sup>5</sup> ROSET, *Chroniques de Genève*, éd. Fazy, 1884, 143; *M. D. G.*, III, 1844, 330, note 2, « Journal du syndic Jean Balard »; GAUTIER, *Histoire de Genève*, II, 300.

<sup>6</sup> Jeanne DE JUSSIE, éd. Fick, 1853, 27.

<sup>7</sup> HOFFMANN-KRAYER, s. v. Tür; 1195, VII, Ort zauberischer Handlungen: a) Schadenzauber

<sup>8</sup> *Ibid.*, 1199, VIII, Abwehr und Schutz; contre les contagions, *ibid.*, 1201, e) Bei Seuchen, b) Bleibende Schutzmittel; 1200, c.

<sup>9</sup> *Ibid.*, 1200, c), ex.



On songerait aux saints dont la mission est de protéger contre la peste<sup>1</sup>, et à trois d'entre eux dont c'est le rôle spécial, saint Sébastien, saint Christophe, saint Roch, vénérés à Genève<sup>2</sup>. Ces trois êtres surnaturels portent au front une croix étincelante, et l'on se rappelle que saint Antoine a comme attribut le *tau*, sorte de croix en forme de T, qui a précisément la vertu de protéger contre la peste; on le plaçait à cette intention sur les maisons, sur les églises<sup>3</sup>, et sur les talismans<sup>4</sup>. Il est vraisemblable que le tau de saint Antoine a en partie inspiré cette vision.

Toutefois, ce sont « trois fort beaux et excellents Chevaliers, ... beaux et redoutables à merveille », et ces qualificatifs ne conviennent pas à ces saints, à saint Roch, occupé à montrer sa plaie, au pitoyable saint Sébastien, percé de flèches, à saint Christophe, chargé de son fardeau divin; pas plus qu'à saint Antoine.

Nous devons nous représenter ces « chevaliers » redoutables en armure; ce sont des saints militaires, et l'on peut songer aux saints de la légion thébaine d'Agaune, à saint Maurice, qui porte sur sa cuirasse la croix, puis à ses collègues saint Exupère, saint Candide, saint Victor, mais aussi à saint Michel, à saint Georges, à saint Gabriel.

Quant à la croix qui brille sur leur front, elle est portée à cette place comme un talisman dès l'antiquité par les Hébreux, par les païens pour qui elle a un sens solaire, puis par les chrétiens, qui l'assimilent à la croix du Christ<sup>5</sup>.

\* \* \*

#### *Cavaliers acéphales.*

En 1532, « en ce temps que M. de Savoye estoit à Gex, ceux qui faisoient le guet sur les murailles de Gex virent de nuit venir frapper à la porte sept chevaucheurs vestus de noir et sans teste qui donnèrent grand peur à M. de Savoye qui s'en deslogea avec ses gentilhommes et s'en alla à Chambéry »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> HOFFMANN-KRAYER, s. v. Pest, 1512, 8; CABROL, *Caractéristiques des saints*, 661.

<sup>2</sup> Sur ces saints à Genève, DEONNA, « La Vierge de miséricorde », *Rev. hist. des rel.*, 73, 1916, 200 (S. Christophe, 200; S. Antoine, 203; S. Sébastien, 203). — L'hôpital des Pestiférés, à Plainpalais, était dédié à N. D. de Miséricorde, à S. Roch, S. Antoine, S. Sébastien, *Ibid.*

<sup>3</sup> Cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. France*, IV, 5: « On vit paraître tout à coup des signes sur les murs des maisons et des églises; ces caractères étaient appelés Tau par les habitants des campagnes ».

<sup>4</sup> HOFFMANN-KRAYER, s. v. Antoniuskreuz; Antoniterkreuz; Thau, 752-3; Pest, 1512; WÜNSCH, « Das Antoniuskreuz », *Hessische Blätter f. Volkskunde*, XI, 1912, 61.

<sup>5</sup> DÖLGER, « Die antiken Köpfe mit dem stehenden oder liegenden Kreuz », *Antike und Christentum*, II, 1930, 281; *ibid.*, I, 1929, 229; LILIEBJORN, *Ueber religiöse Signierung in der Antike, mit besonderer Berücksichtigung der Kreuzsignierung*, Dis. Upsal, 1933; *Rev. arch.*, 1882, 172 (croix gravée par Constantin sur la statue du soleil à Constantinople); GRAINDOR, *Bustes et statues portraits de l'Égypte romaine*, 27, réf.; 59 (croix gravées sur des statues romaines pour les christianiser); *Marbres et textes antiques d'époque impériale*, Gand, 1922, 21, *Journal asiatique*, 1913, II, 452, note 4; CABROL, *Dict. d'arch. chrét. et de liturgie*, s. v. Croix, XVI, Croix sur la tête, 3901, ex.; HOFFMANN-KRAYER, s. v. Thau. — Tertullien: « da signum Tau in frontibus virosum », etc. — Tracer une croix sur le front, WECKER, *Les secrets et merveilles de nature*, (2), Rouen, 1651, 795. — Tatouage algérien, croix sur le front, *L'Anthropologie*, 10, 1899, 432.

<sup>6</sup> SAVION; GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 398; cf. REY, *Genève et les rives du Léman*, (3), 1875, 73.

La croyance à des êtres surnaturels sans tête<sup>1</sup> remonte à l'antiquité<sup>2</sup>; elle inspire partout<sup>3</sup> de nombreuses superstitions et légendes, et, dans les temps chrétiens<sup>4</sup>, jusqu'à nos jours.

Les quotidiens actuels en citent parfois encore des exemples. En Angleterre, près de Coventry, des archéologues fouillent les ruines du château de Baginton, mais un paysan s'approche et leur dit: « Ne continuez pas ce travail, je vous en prie, sinon vous réveillerez la femme sans tête », que l'on aperçoit parfois, paraît-il, errant dans les ruines, portant sa tête coupée sous son bras<sup>5</sup>. Vers 1930, près de Petroviza, en Serbie, les enfants d'un paysan affirmèrent avoir vu un homme sans tête, vêtu à l'ancienne mode, portant son crâne sous son bras, et aboyant comme un chien. Le père, suggestionné, vit un spectre décapité dans une auréole phosphorescente. Petit à petit, la terreur régna dans tout le village, malgré les gendarmes, à qui le spectre ne craignit pas d'apparaître, et inspira des suicides<sup>6</sup>.

\* \* \*

#### *La chasse du roi Hérode.*

En 1608-10, « au soir environ les 11 heures de septembre fut entendu en l'air un tel bruit, comme s'il y eust une grande meute de chiens, qui fust cause que plusieurs se levèrent de leur lict pour voir que c'estoit. Les paysans disoyent que c'estoit le Roy Hérodes, se fondans indubitablement en ceste opinion, pour avoir fait occire les petits enfans innocens, ainsi que le rapporte St. Matthieu au commencement de son Evangile »<sup>7</sup>.

C'est la « chasse sauvage », la « chasse du roi Hérode », la « chasse infernale », bien connue du folklore<sup>8</sup>, dont l'origine remonte à l'antiquité<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Ou qui portent leur tête devant eux, qui ont une tête sur le ventre, etc. Les légendes des saints céphalophores sont sans doute en partie dérivés de cette croyance; sur ce thème, entre autres, SAINTYVES, *En marge de la légende dorée*, 1931, 219, « Les saints céphalophores ».

<sup>2</sup> DELATTE, « Etudes sur la magie grecque », *Bull. de corr. hellénique*, 38, 1914, 189; DELATTE et JASSERAND, *Mélanges Bidez*, II, 1934, 221; PREISENDANZ, *Akephalos, der kopflose Gott*, 1926; cf. *Rev. des ét. grecques*, XLI, 1928, 419, réf., etc.

<sup>3</sup> A Hadda, en Afghanistan, dans l'art gréco-bouddhique, démon soulevant sa tête des deux mains au-dessus de lui, *Aesculape*, 1929, n° 3, 97.

<sup>4</sup> A Byzance, DELATTE et JASSERAND, l. c.; HOFFMANN-KRAYER, *Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens*, s. v. Kopflös.

<sup>5</sup> *Tribune de Genève*, 8 juin 1934.

<sup>6</sup> *La Suisse*, 3 janvier 1933.

<sup>7</sup> Cf. GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 598.

<sup>8</sup> *Méluine*, XI, 1912, 176, 285, « La chasse sauvage »; CAILLOIS, « Les démons de midi », *Rev. hist. rel.*, CXVI, 1937, 177, La chasse sauvage; CARNOY, « Les acousmates et la chasse fantastique », *Rev. hist. rel.*, IX, 1884, 370; BRUNCK, « Der wilde Jäger im Glauben des pommerschen Volkes », *Zeit. d. Ver. f. Volkskunde*, 1903, 179; NEGELEIN, « Der Tod als Jäger und sein Hund », *ibid.*, 1903, 257.

<sup>9</sup> CAILLOIS, l. c.; CUMONT, *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*, 1942, 146; WENIGER, *Arch. f. Religionswiss.*, IX, 1906, 216, etc.

*Les revenants* <sup>1</sup>.

Au couvent de Sainte-Claire, une religieuse, perdue de nuit dans ses oraisons, s'endort dans l'église et y est par erreur enfermée; vers dix ou onze heures, elle se réveille, « et aperceut des trépassés allans par l'Eglise, dont s'estona, et courut à la porte pour cuider sortir... » <sup>2</sup>.

\* \* \*

*Autour des gibets. La lutte des deux pendus.*

La mort n'éteint pas la haine qui dresse les uns contre les autres les fidèles des religions adverses, catholiques et réformés, et elle inspire à leurs cadavres d'étranges actions <sup>3</sup>.

« Un grand jeune larron et brigand de la secte luthérienne » est exécuté en 1534 <sup>4</sup>. « Il arriva chose miraculeuse le quinziesme iour de Mars, après ce meurtre, d'une femme qui avoit esté pendue au gibet depuis environ un an, laquelle estoit morte en la foy de nostre sainte mère Eglise, miraculeusement se retourne devers ce garçon luthérien, qui avoit esté mis au gibet auprès d'elle, et le mordoit par le menton à gorge ouverte; et pour ce que c'estoit chose admirable fut tantost publié par la cité, dont plusieurs y coururent pour voir la chose, et prouver la vérité; les Luthériens firent tant avec leurs picques qu'ils les désassemblèrent, pource que les Chrestiens s'en moquoient; mais tousiours la femme se retournoit vers ce garçon. Ce jour furent plus de quatre mille personnes, de tous estats, pour voir ce miracle ».

Faut-il, avec Thourel <sup>5</sup>, s'émerveiller qu'après une année un cadavre s'anime, puisse mordre son adversaire à la gorge, alors que selon l'usage, les condamnés sont décapités avant que leur corps, souvent de plus coupé en quartiers, ne soit exposé au gibet <sup>6</sup> ?

<sup>1</sup> HOFFMANN-KRAYER, *Handwörterbuch d. deutsch. Aberglaubens*, s. v. Gespenster; en hagiographie, SAINTYVES, *En marge de la légende dorée*, 35.

<sup>2</sup> Jeanne DE JUSSIE, 92.

<sup>3</sup> Croyances relatives aux cadavres, en particulier de pendus, qui reviennent à la vie, HOFFMANN-KRAYER, *Handwört. d. deutsch. Aberglaubens*, s. v. Leiche, 1024; s. v. Hängen, 1451.

<sup>4</sup> Jeanne DE JUSSIE, 84.

<sup>5</sup> THOUREL, *Histoire de Genève*, II, 123, note 2: « Il est en effet merveilleux de voir, après une année révolue, un cadavre conservé à ce point, et la scène tient d'autant plus du prodige que le luthérien et la femme catholique avaient nécessairement été décapités tous deux, suivant l'usage constamment suivi en ce temps à Genève. »

<sup>6</sup> On a en effet maints exemples de cette coutume. Les condamnés ont la tête tranchée, puis leurs corps est attaché au gibet, parfois partagé en plusieurs quartiers répartis entre divers gibets; leur tête est fichée à un clou, dans certains cas placée sur la pierre à Niton.

Ex. 1534, 5 fév.: R. C.; FLOURNOIS, in FROMENT, LXVI; Ch. Pernet a la tête tranchée à Champel, est attaché au gibet, avec la tête; R. C., 14 juillet 1535, Antoina, femme de L.-Fr. du Poitou, condamnée à avoir la tête tranchée, son corps pendu au gibet de Champel, sa tête fichée à un clou, FLOURNOIS, *ibid.*, CXXXIII. — Le traître Fr. Espaula, en 1535, condamné à avoir la tête tranchée, le corps partagé en quatre quartiers, pendus à autant de gibets, la tête posée sur la Pierre

Un fait analogue se produisit en 1582. « Chose mémorable et racontée par ceux qui assistèrent au supplice des 4 traitres, tous 4 décapités en un mesme jour et lieu, assavoir au Molard, lesquels se nommoient Jehan Lambert, Taravel, Jehan Balard et ledit Desplans, desquels il y eut un, la teste duquel estant séparée du corps et fraîchement coupée, fit 5 sauts, un sur l'eschaffaut, puis cheut à terre, le 3me estant tombée à terre, elle s'eslança derechef contre l'un des assistants, au manteau duquel elle s'attacha, le mordant avec les dents, en telle sorte qu'il n'y eust moyen de l'en oster qu'en coupant la pièce du manteau auquel elle s'estoit attachée... »<sup>1</sup>.

\* \* \*

*Autour des gibets. Incorruptibilité des corps et autres prodiges.*

Le secrétaire de l'évêque Jean Portier, ou Porteri, est condamné en 1534 pour trahison, exécuté et exposé au gibet<sup>2</sup>. « Il fut dit que l'on voyoit dessus luy de beaux signes évidens ; mais ie n'en sçay rien au vray, par quoy ie ne l'escriis point »<sup>3</sup>, écrit Jeanne de Jussie, qui en d'autres cas analogues est plus explicite.

La même année, un catholique tue un hérétique, et est exécuté. « Après qu'il eut demeuré trois jours au gibet, on dit qu'il avoit la face aussi vermeille, et la bouche autant fresche comme s'il eust esté en vie ; et fut dit que l'on voyoit une colombe blanche voltiger sur son chef et autres signes évidens<sup>4</sup>. »

L'an d'après, en 1535, un autre catholique, Jacques Malbosson, est décapité, « son corps mis en quatre quartiers cruellement, et porté au gibet et la tête élevée au Molard vers le Lac »... « Après un petit temps fut veu sur le chef, qui estoit eslevé au Molard, une fort belle colombe blanche comme neige, descendre subitement du Ciel à la belle Aube du iour, et faisoit sept processions vollant à l'entour de la teste, puis se posoit dessus, battant des ailes en manière de joye, puis se retournoit au Ciel subitement, et demeuroit la face aussi vermeille, belle et fresche que s'il fut en vie... Tantost ceste merveille fut publiée par la ville, et plusieurs gens de bien y prindrent garde, allant le matin pour voir, et aperceurent la vérité par plusieurs iours, et puis tout subitement ceste teste si belle et fraische fut diminuée, et la chair esvanouye, et les cheveux, et n'y demeura que l'os blanc et mondifié, ne iamais on ne sceut que devint si soudainement, de quoy furent tous bien esmerveillés<sup>5</sup>. »

à Niton, *ibid.*, CXXXII ; GAUTIER, *Hist. de Genève*, II, 451 ; SAVION, cf. GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 39.

<sup>1</sup> PIAGET ; cf. GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 521.

<sup>2</sup> ROSET, III, chap. 22, éd. Fazy, 1894, 181 ; GAUTIER, *Hist. de Genève*, II, 405 ; GEISENDORF, *M. D. G.*, XXXVII, 1942, 413.

<sup>3</sup> Jeanne DE JUSSIE, 84.

<sup>4</sup> *Ibid.*, 83.

<sup>5</sup> *Ibid.*, 95 sq.

La colombe, qui voltige sur la tête des martyrs de la foi catholique, est leur âme, qui dans maints récits de l'hagiographie chrétienne s'envole vers le Paradis sous cette apparence <sup>1</sup>.

L'incorruptibilité des cadavres <sup>2</sup> — souvent pour une longue durée, sinon pour toujours — bien plus, le retour à la parfaite intégrité du corps, même s'il a été blessé, décapité <sup>3</sup>, la fluidité du sang vermeil <sup>4</sup>, sont une croyance qui remonte à l'antiquité et qui a persisté dans le christianisme, où elle est en général signe de sainteté, bien que l'Eglise formule quelques restrictions <sup>5</sup>, prétendant avec raison que l'incorruptibilité d'un corps n'est qu'une présomption de sainteté, et que celle-ci doit être attestée par une vie pieuse. En effet, on sait que les corps des excommuniés, des sorciers, des vampires, sont aussi incorruptibles <sup>6</sup>, et il convient d'éviter des confusions.

Ce prodige est souvent accompagné d'un autre, le parfum suave qui se dégage des corps des défunts, et qui est l'« odeur de sainteté » <sup>7</sup>. A Genève, le chanoine Wehrly, tué dans une escarmouche entre catholiques et Réformés, en est un exemple. « Il fut levé de la fosse tout droict, revestu en habit de chanoine, et incontinent commença à saigner, et à ruisseler le sang clair et aussi frais que s'il fut en vie, et le corps qui avoit demeuré cinq jours en terre, et que le temps estoit chaud, estoit aussi frais, vermeil et entier que le premier jour, sans aucune puantise, mais sentoit très bon, tesmoins plus de huit cens personnes présens, et bien visité, et approuvé » <sup>8</sup>.

Relevons, dans le cas de Jacques Malbosson, un autre détail prodigieux. Pendant plusieurs jours, sa tête conserve les apparences de la vie; puis, subitement, elle n'est plus qu'un crâne décharné. Bonivard cite un cas analogue <sup>9</sup>; un miracle de saint Augustin, « painct et décrit aux Augustins de Thurin ». Un riche marchand, fort dévôt envers ce saint, est tué par des brigands, qui lui coupent la tête, la mettent avec son corps dans un sac qu'ils jettent au lac. Le cadavre y demeure deux ou trois ans, jusqu'au jour où un moine Augustin, passant par là, la tête commence à se plaindre, réclamant la confession et une sépulture. Elle « raconta come les larrons lhavoient traicté, mais que à la requeste de S. Augustin, Dieu luy laissa lame vivante

<sup>1</sup> CAHIER, *Caractéristiques des saints*, s. v. Colombe, 242, ex.; LECLERCQ et CABROL, *Dict. d'arch. chrét. et de liturgie*, s. v. Colombe, 2206; SAINTYVES, *En marge de la légende dorée*, 37; HOFFMANN-KRAYER, s. v. Taube, 696, n° 5, « Die Taube als Seelenvogel ».

<sup>2</sup> SAINTYVES, *En marge de la légende dorée*, 1931, 283, « De l'incorruptibilité des cadavres comme signe de sainteté ».

<sup>3</sup> *Ibid.*, 298, 301.

<sup>4</sup> *Ibid.*, 298, 301.

<sup>5</sup> *Ibid.*, 306, « Conservation et canonisation ».

<sup>6</sup> *Ibid.*, 294, 286.

<sup>7</sup> Cf. mon mémoire ΕΥΩΔΙΑ, *Genava*, XVII, 1939, 167.

<sup>8</sup> Jeanne DE JUSSIE, 65; cf. *Genava*, l. c.

<sup>9</sup> BONIVARD, *Avis et devis de la source de l'idolâtrie et tyrannie papale*, éd. Fick, 1856, 183.



encor en la teste, iusques à tant que quelque religieux de lordre dudict Augustin passast par illec et lous en confession »... Ce que le moine fit. La tête « estant encore aussy fraiche comme le premier iour quelle havoit esté coupée; mais incontinent quil luy eut donnée labsolution, elle perdit la parolle et fuste tellement desnuee de chair, comme si elle fust esté sans vie depuis la séparation de son corps iusques à lors... »

Notre-Dame de Grâce ressuscite les enfants mort-nés; ils ont les apparences de la vie, mais, peu après avoir reçu le baptême, ils se décomposent. En 1475, l'un d'eux, enterré depuis quinze jours, se ranime, reçoit le baptême, vit encore cinq heures, puis fond comme de la neige, devant soixante-dix témoins<sup>1</sup>. Car le miracle ne tend pas à redonner la vie au défunt; il doit lui permettre de se mettre en règle avec le Ciel, et, ceci fait, les lois naturelles reprennent leur cours, comme si elles n'avaient pas été suspendues momentanément. Ainsi, dans le conte d'Edgar Poë, le mort, qui a continué à vivre, se décompose immédiatement dès que cesse l'action magnétique qui le conserve et le galvanise.

Le miracle cité par Bonivard ajoute encore un autre élément prodigieux, celui de la tête coupée qui parle, ici pour réclamer l'absolution<sup>2</sup>, thème connu dès l'antiquité, et fréquent dans les superstitions modernes<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> SAINTYVES, 175.

<sup>2</sup> THIERS, « Traité des superstitions », éd. Avignon, 1777, III, 267, mentionne des cas analogues: la tête coupée d'un soldat hongrois, qui crie pour obtenir la confession; celle d'un brigand qui roule dans la vallée en criant pendant plusieurs heures « Sainte Vierge Marie, donnez-moi une véritable confession ». Une fois confessées et absoutes, ces têtes se taisent et et redeviennent immobiles.

<sup>3</sup> DEONNA, « Orphée, et l'oracle de la tête coupée », *Rev. des ét. grecques*, XXXVIII, 1925, 44.

